



Madame, Monsieur, Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

Le dimanche 24 avril dernier les français ont réélu, certains par conviction et d'autres par défaut Emmanuel MACRON à la tête de notre pays.

Durant cette campagne électorale très particulière nos concitoyens ont largement exprimé leur grogne, leurs craintes et leurs inquiétudes sur la situation de la France.

Il devient urgent pour le Président de la République et le nouveau gouvernement de changer de comportement, de renouer la confiance avec les français et de ramener la sérénité dans notre pays.

La tâche s'annonce difficile dans un contexte international marqué par le conflit Russie – Ukraine et dans une situation économique mondiale très déséquilibrée qui impacte notre pouvoir d'achat avec l'augmentation des prix ainsi que la compétitivité de nos entreprises avec la raréfaction des matières premières et la hausse du coût de l'énergie.

Cette situation Nationale et Internationale va forcément impacter notre commune, notamment sur nos investissements qui se voient augmenter aujourd'hui d'un coût de revient de 20 à 30 %. Malgré un budget comme toujours très contraint, voté le 6 avril dernier et des finances modestes mais saines, la prudence sera de mise concernant l'argent public de nos concitoyens d'autant plus que nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire et de la COVID qui impacte encore notre quotidien.

Les élections législatives à venir au mois de juin les 12 et 19 donneront une nouvelle fois la possibilité aux Français d'orienter la politique nationale avec des députés qu'ils éliront pour répondre aux défis de demain.

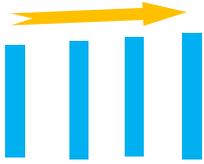
Avant l'été, TOUVRE va retrouver un moment de convivialité à travers « La TOUVRE en fête » 1^{ère} édition de cette manifestation programmée sur les 4 communes qui bordent notre belle rivière. Chacun trouvera une activité dans son domaine de prédilection concerts, sport, patrimoine, bien-être...

Regardons vers l'avenir et gardons l'espoir, c'est ma devise !

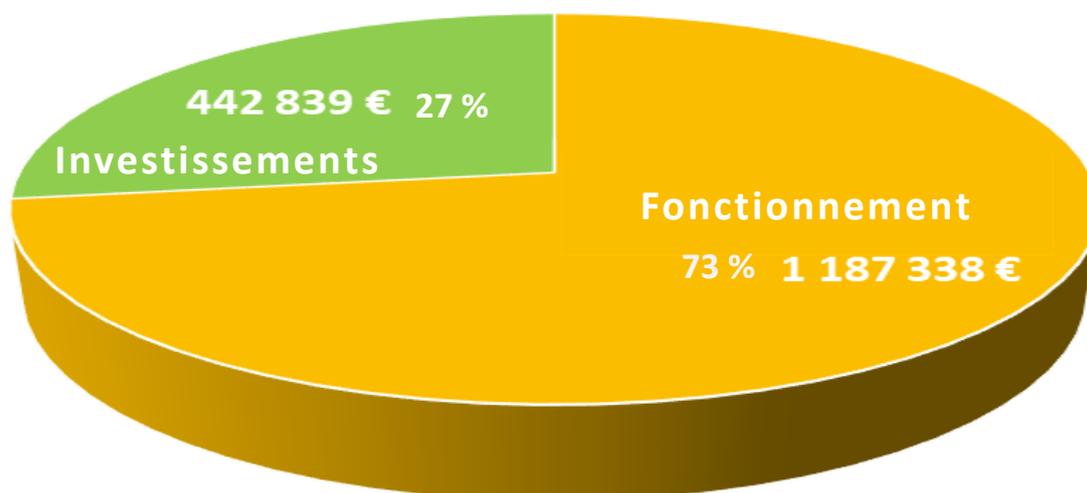
Bien à vous, Votre Maire

Brigitte BAPTISTE

Le Budget 2022

<p>Budget de fonctionnement</p> <p>1 187 338 €</p> 	<p>Montant du budget de fonctionnement par habitant</p> <p>997 € / an</p> 	<p>Nombre d'habitants de la commune</p> <p>1 190 *</p> 								
<p>Budget d'Investissement</p> <p>442 839 €</p> 	<p>Montant de l'investissement par habitant</p> <p>372 € / an</p> 	<p>Effectif 2022 des agents communaux en équivalent temps plein</p> <p>Mairie service administratif 3 Garde Champêtre 1 Service technique 3 Vie scolaire garderie cantine 7,71</p>								
<p>Dette de la Commune (Valeur au 1er janvier 2022)</p> <p>769 549 €</p> 	<p>Capacité de Désendettement</p> <p>6,48 ans</p> <table border="0"> <tr> <td>Situation critique</td> <td>15 ans et plus</td> </tr> <tr> <td>Zone de danger</td> <td>13 à 15 ans</td> </tr> <tr> <td>Situation correct mais à surveiller</td> <td>10 à 13 ans</td> </tr> <tr> <td>Bonne situation</td> <td>0 à 10 ans</td> </tr> </table>	Situation critique	15 ans et plus	Zone de danger	13 à 15 ans	Situation correct mais à surveiller	10 à 13 ans	Bonne situation	0 à 10 ans	<p>Montant de la dette par habitant</p> <p>646 € / an</p> 
Situation critique	15 ans et plus									
Zone de danger	13 à 15 ans									
Situation correct mais à surveiller	10 à 13 ans									
Bonne situation	0 à 10 ans									

Le total des investissements et dépenses s'élève à 1 630 177



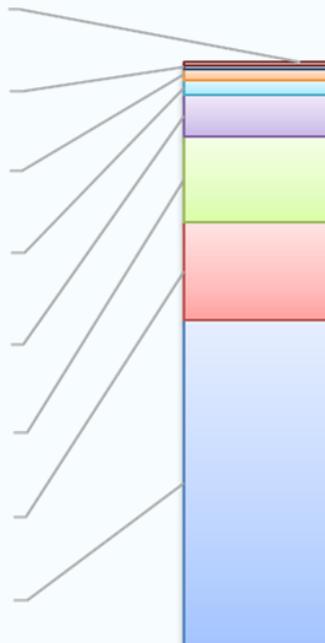
* Nombre d'habitants pris en compte par les Finances Publiques pour l'année 2021

Budget 2022

Fonctionnement

Recettes

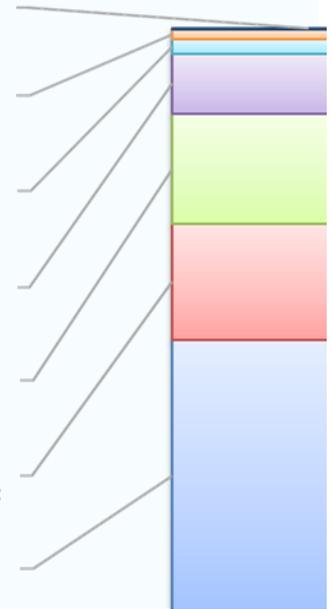
5 899 €	0,5 %
Produits exceptionnels	
7 931 €	0,7 %
Amortissements	
22 147 €	1,9 %
Loyers des commerces Quai 55	
30 000 €	2,5 %
Remboursements sur arrêts maladie	
85 495 €	7,2 %
Concessions cimetière, cantine,...	
174 525 €	14,7 %
Dotations - Allocations	
197 305 €	16,6 %
Excédent antérieur reporté	
664 036 €	55,9 %
Impôts et taxes	



Montant total 1 187 338 €

Dépenses

3 530 €	0,3 %
Dépenses imprévues	
20 604 €	1,7 %
Intérêts des emprunts	
27 702 €	2,3 %
Opération d'ordre	
123 176 €	10,4 %
Autres charges de gestion courante	
222 841 €	18,8 %
Charges à caractère général	
237 786 €	20,0 %
Virement à la section investissement	
551 699 €	46,5 %
Charges de personnel	

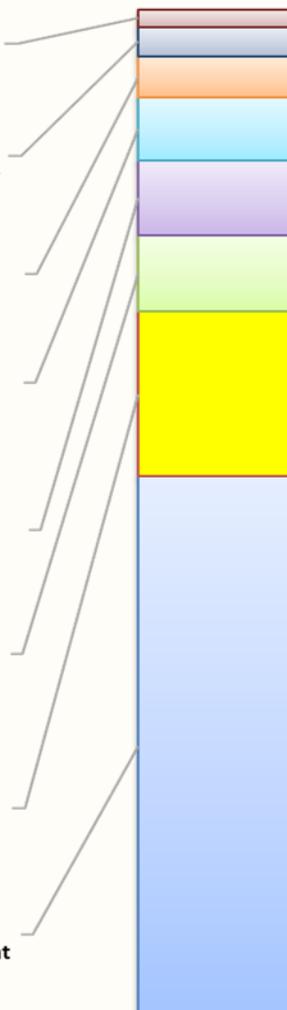


Montant total 1 187 338 €

Investissements

Recettes

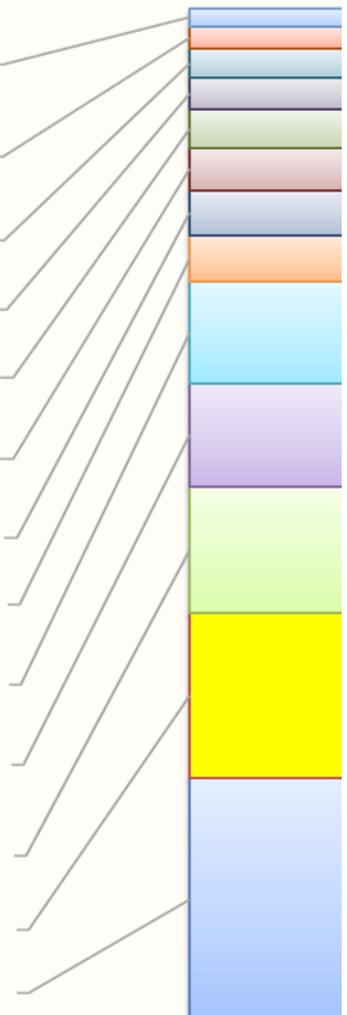
7 655 €	1,7 %
Subvention équipement numérique...	
12 892 €	2,9 %
Subvention remplacement fenêtres école	
18 190 €	4,1 %
Dotations - Fonds divers	
27 702 €	6,3 %
Opérations d'ordre	
32 690 €	7,4 %
Subvention City stade	
33 701 €	7,6 %
Excédent reporté	
72 223 €	16,3 %
Opération d'ordre abords de l'école	
237 786 €	53,7 %
Virement de la section de fonctionnement	



Montant total 442 839 €

Dépenses

7 931 €	1,8 %
Amortissement des subventions perçues	
9 600 €	2,2 %
Remplacement de la 205 du Garde Champêtre	
12 644 €	2,9 %
Equipement numérique école	
14 022 €	3,2 %
Aménagement Four à Chaux	
16 775 €	3,8 %
Bâche incendie	
18 517 €	4,2 %
Installations - Acquisitions	
19 719 €	4,5 %
Travaux de voirie divers	
20 290 €	4,6 %
Remplacement fenêtres Ecole	
20 290 €	4,6 %
Restes à réaliser 2021	
44 499 €	10,0 %
Remboursements du capital des emprunts	
45 139 €	10,2 %
City Stade "Pré de la Cure"	
55 480 €	12,5 %
Travaux de voirie - Route des Varennes	
72 223 €	16,3 %
Opération d'ordre abords de l'école	
106 000 €	23,9 %
Projet travaux 2023	



Montant total 442 839 €

1 ère édition **20 au 22 mai 2022**

La Touvre En Fête

Les animations à TOUVRE le samedi 21 mai 2022

10h : Début des festivités sur le site du Pré de la Cure

Lâcher de ballons biodégradables par le Conseil Municipal des Jeunes et l'Association des Parents d' Elèves

10h-10h30 : Animation musicale par la BANDA LOS CASSANOIALOS

A partir de 10h :

Circuit commenté autour des résurgences des Sources (SYBRA)

Visite Pisciculture Ravenel (30 min – 2 groupes)) sur inscription à la mairie

Exposition nouvelle Usine de traitement de l'eau potable (SEMEA et GRANDANGOULEME)

Présentation des activités du club de plongée (CSAR)

Ateliers ludiques pour enfants (SIVU)

Stand de création d'un tableau pour une association d'enfants malades,

Exposition de bijoux (LA BOUTIQUE DE MIMI)

Atelier de réparation de vélos (CYCLOFFICINE)

Stand sur le photovoltaïque (FABRI K WATT)

De 10h15 à 11h30 :

Activités sportives : Marche nordique, remise en forme, test de santé (G2A)

De 10h30 à 11h15 :

Yoga et stretching postural (Association JOYA - Joanick GODET)) [sur inscription à la mairie](#)

Self-shiatsu (Les PETITS MASSEURS – Juliette VOLPI)) [sur inscription à la mairie](#)

Marche sophrologique - Parcours de 45 min à 1h (ICI ET MAINTENANT)

De 10h à 11h30 :

Atelier Art Thérapie : le bien-être par le geste et le toucher (ICI ET MAINTENANT)

11h30 – 12h30 : Concert : Reprise de l'animation musicale par la Banda

12h30 : Clôture de la fête. Apéritif offert par la municipalité aux prestataires.

**Food-truck « Des Tours Gourmands » et « Crêpes Party »
Buvette du Comité des Fêtes**

*Les festivités se poursuivent sur Magnac sur Touvre, Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre
jusqu'au dimanche 22 mai.*



La Touvre en Fête - Samedi 21 mai 2022

Pré de le Cure - 16600 TOUVRE

Bulletin d'inscription à l'une des activités suivantes de
10h30 à 11h15 :

Tapis non fourni !

Yoga / Stretching postural animé par Joannick GODET (Association JOYA)

10 participants maximum

Ou

Self-Shiatsu / Animé par Juliette VOLPI (Les Petits Masseurs)

8 participants maximum

Nom.....Prénom :.....Téléphone :.....

A remettre au plus tard le lundi 16 mai avant 12h à la mairie.

Le nombre de places étant limité, en cas d'empêchement, je m'engage à libérer ma réservation au plus tôt.

Le/...../.....

Signature :



Enfance

Un lot pour chaque participant

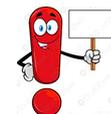


Du lundi 2 mai
au mardi 31 mai
2022

« Donne un nom de fleur aux salles de ton école »



Règlement complet sur : <http://www.touvre.fr/>



Au retour des vacances de Pâques, les élèves de l'école des Sources vont être sollicités pour personnaliser les différentes salles de leur école.

Actuellement, on parle de la salle verte, la classe des CP, la classe des CM...

L'objectif du concours va être d'attribuer un nom de fleur (si possible locale) à chaque salle pour Septembre.

Toutes les propositions seront recueillies fin mai et un jury, dans lequel seront associés les membres du CMJ, fera un choix.

A partir de celui-ci, un second concours sera proposé aux enfants de la garderie pour dessiner la fleur correspondant à chaque salle.

Cette fleur sera enfin reproduite afin d'être apposée sur la porte, une vitre ou un mur de la salle correspondante. Feutres de couleurs ou gouaches sont indispensables.

A la rentrée de 2022 toutes les salles concernées auront donc une nouvelle dénomination.

Bonne réflexion et bonne création.

Modalités, formulaire

et règlement :

[www.grandangouleme.fr/
tous-a-velo](http://www.grandangouleme.fr/tous-a-velo)

TOUS ...
À VÉLO !

Pour les habitants de
GrandAngoulême, une prime
jusqu'à **300€**
remboursés pour l'achat
d'un vélo à assistance électrique,
équipement et matériel liés à la pratique
du vélo*

Modernisation de l'usine d'eau potable du Pontil ⁽¹⁾ Vue issue du marché de travaux



Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Modernisation de l'usine d'eau potable du Pontil à Touvre



Les travaux de modernisation de la station du « Pontil » comprennent la réalisation :

- d'une station d'alerte sur la prise d'eau ;
- d'un bassin de temporisation de 1 heure entre le captage et la station (pour analyser l'eau) ;
- d'une nouvelle filière Eau capable de traiter la qualité de l'eau des sources de la Touvre pour un débit de 2000 m³/h d'eau produite ;
- d'une filière boue ;
- les postes généraux (voirie, clôture, espaces verts, conduites, électricité, bâtiment, chauffage, ventilation, etc...) ;
- du réaménagement des ouvrages conservés (bâtiment d'exploitation) ;
- de la démolition des ouvrages abandonnés.

Intégration paysagère : un soin particulier a été apporté à l'architecture des futurs bâtiments, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre de protection de deux monuments historiques, l'église de Touvre et le manoir de la Lèche et de la Touvre) => par exemple: mise en place d'une toiture végétalisée.

Planning

- Début des travaux: janvier 2019 par la démolition des logements de fonction et de la file 1964.
- Sur la portion de la RD 408 fermée, les travaux de **renouvellement des canalisations d'eau potable** sont prévus de mi-mars à mi-mai 2022 ; programmation de la **réalisation du revêtement de surface définitif en été 2023**.

(1) Photo et texte extraits du document de GrandAngoulême modernisation de l'usine d'eau du Pontil



Restes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent près d'un quart de déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Ils constituent donc un enjeu décisif en matière de réduction et de valorisation. La réglementation s'est emparée du sujet : au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Pour permettre à tous d'avoir accès à une solution de tri, le programme J'agis pour réduire engage de nombreuses actions d'accompagnement sur l'ensemble de la Charente : mise à

disposition gratuite de composteurs, déploiement de points de compostage de quartier ou en pied d'immeubles, subventions à l'acquisition de poules et de poulaillers...

Trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, c'est aussi limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement. **Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an.** Un coût qui va fortement évoluer dans les années à venir avec l'augmentation de la taxe sur **les tonnages en fous qui passera de 32 à 65€ HT/tonne en 2025. Alors on a tout à y gagner !**

De nouvelles subventions pour gérer les ressources végétales



Si entretenir un jardin peut prendre du temps, il est facilement possible de l'optimiser et de se simplifier la vie en adoptant des méthodes alternatives.

Au moment de l'achat par exemple, favoriser le choix de variétés locales, rustiques et à pousse lente permet ensuite de limiter les tailles, les tontes et le volume de végétaux.

Chaque année,
un jardin de 500 m²
produit
1 tonne
de déchets.

500 m² de jardin =
25 heures
de travail
(tontes et entretien)

Ou encore lors de l'entretien, valoriser ses végétaux dans son propre jardin et les utiliser comme des res-

sources pour pailler, composter... permet d'enrichir son jardin naturellement et d'éviter les trajets en déchèterie, les manipulations inutiles et l'achat de produits phytosanitaires...

Ainsi, 6 nouvelles subventions sont accordées dans le cadre du programme d'actions

«J'agis pour réduire» : l'achat de broyeur de branches, l'acquisition d'une tondeuse mulching, d'un robot de tonte ou d'un kit adaptable, l'arrachage de haies de thuyas, lauriers ou cyprès, les prestations de broyage, l'achat d'essences à croissance lente pour des haies diversifiées.

Un nouveau site internet dédié à la prévention des déchets

Le programme départemental de prévention « J'agis pour réduire » porté par l'ensemble des collectivités charentaises vient de mettre en ligne un site internet dont le contenu est entièrement dédié aux pratiques permettant de consommer plus éco-responsables et ainsi limiter les déchets produits.

Que ce soit sur les thèmes de l'alimentation, l'hygiène, l'entretien ménager, les extérieurs, les loisirs et le sport, les enfants, les vêtements et équipements... de nombreux conseils pratiques et des recettes à faire soi-même sont proposés.

À découvrir également des initiatives locales menées par des particuliers, des associations, des entreprises qui mettent en place des projets allant dans le sens de la réduction des déchets. Enfin, une carte interactive permet de localiser les services de proximité pour agir et adopter les bons gestes !



Toutes les aides financières accordées pour réduire ses déchets et les formulaires de demande en ligne sur : www.jagispourreduire.com

Retrouvez le détail de chaque subvention et faites vos demandes en ligne sur : www.jagispourreduire.com/soutiens-financiers

Plus d'informations N° vert 0 800 500 429

Recette de Pampushkis Ukrainiens

Recette très simple mais délicieuse de petits pains briochés Ukrainiens à l'ail et à l'aneth que l'on sert traditionnellement avec la soupe de betteraves.

L'idéal est d'avoir un appareil pour pétrir la pâte, sinon, pétrir à la main en mettant les ingrédients dans l'ordre (dissoudre la levure dans l'eau au préalable).

Laisser lever la pâte environ 2 heures à température ambiante, puis appuyer dessus pour la faire dégonfler.

Mettre de l'huile dans les mains et dans le fond d'un moule allant au four et former 6 boules que l'ont vient disposer dans le fond de ce moule, puis faire une nouvelle fois lever pendant 2 heures. Préchauffer votre four à 210°C

Badigeonner les Pampushkis avec l'œuf battu et enfourner une trentaine de minutes.

A la sortie du four, mettre la sauce à base d'ail, d'aneth et d'huile sur les Pampushkis et servir après refroidissement.

Pour 6 personnes :

300 gr de farine

170 gr d'eau

10 gr de levure

10 gr de sucre

7 gr de sel

1 cuillère à soupe d'huile d'olive
(pour façonner les boules de pain)

1 œuf

Ail et aneth haché et huile d'olive pour la sauce



France - Ukraine

Le mardi 12 avril notre chef Sébastien a proposé une recette de petit pains Ukrainiens à ses convives. Encore un très grand succès.

Il lui a été demandé de reproduire la recette plusieurs fois.

A vos fourneaux et bon appétit !!

Les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.



Voter est un droit, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin.

Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental de participation permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants.

577 députés seront élus au scrutin direct universel majoritaire uninominal à deux tours par circonscription et siégeront à l'Assemblée Nationale.

Un **député** est un parlementaire qui représente, à la fois, sa circonscription et la nation toute entière, il participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du gouvernement. Pour être élu au premier tour, le député doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

Pour pouvoir se maintenir au second tour, un candidat doit obtenir au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription.

A TOUVRE, le bureau de vote à la mairie sera ouvert de 8 heures à 18 heures

Informations

Un nouveau service - Un Taxi à Touvre.

Monsieur Nabil DAHMANI s'installe sur la commune. Vous pouvez le contacter pour tous vos déplacements.

Son emplacement de stationnement est situé au Quai 55.

Il est à votre disposition au n° de téléphone : 07 64 24 84 81

Mail : taxisurtouvre@gmail.com



Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre

1 Route des Sources 16600 Touvre - mairie@touvre.fr - Tél : 05 45 65 50 46

Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE.

Rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD.

Mise en page, impression et distribution par nos soins.

Dépôt légal - Mai 2022



Rejoignez-nous